

# ASSEMBLEE GENERALE ASSOCIATION LES AMIS DE LA PALANGROTTE ET DU SENEGAL

## SAMEDI 13 JUILLET 2019

### COMPTE RENDU DE SEANCE

**Lieu** : 109 rue Jules Ferry – 22000 SAINT BRIEUC

**Présents** : Josette et Joël GIRARD ; Jeannette et Serge MOUCHARD ; Anne Marie FOURRIER ; Marie Annick et Gilles FERCHAUD ; Nathalie NGOM.

**Excusés** : Monsieur NDOUR Inspecteur du travail de Fatick ; Martine ROTTIE

**Excusés avec pouvoir** : Marie Paule PAVAGEAU et Michel FFERCHAUD ; Annie Flore LANTREIBECQ. Claire et Joseph BAILLIE

Début de séance 15h10

Rapport d'activités voir pièce jointe                      Le rapport d'activités est voté à l'unanimité

Rapport financier voir pièce jointe. A noter, les charges exceptionnelles d'un montant de 1 803 € correspondent au remboursement d'une subvention au Conseil Régional de Bretagne attribuée pour le mur de clôture du dépôt d'ordures de NDangane, ces travaux n'ont pas été terminés suite au non respect des engagements du Président de l'ASDES sur place.

La note « Abandon des frais 2018 transport avion » correspond à la somme globale que les membres du bureau déduisent de leurs déclarations de revenus en France au titre de leurs voyages au Sénégal missionnés par l'association.

Le rapport financier est voté à l'unanimité

Rapport moral voir pièce jointe. Des changements ont déjà eu lieu depuis la rédaction du rapport moral, en effet, nous avons du nous séparer de Cheikh Bop qui assurait avec Laye MENDY la gestion bénévole du campement depuis le départ de Binta BASSE.

Le rapport moral est voté à l'unanimité.

Suite aux différents événements de ce début d'année, un certain nombre de questions sont soumises à l'assemblée quant à la gestion du campement à partir de ce jour.

En effet, les contrats de prestataires de services dont sont titulaires le jardinier et le gardien ne sont pas valides car un lien de subordination existe avec le conseil d'administration. Lors du dernier voyage de Marie Annick FERCHAUD, l'inspecteur de travail de Fatick, Monsieur NDOUR, a demandé la régularisation de ces deux contrats.

Il est donc décidé à l'unanimité de soumettre à Monsieur NDOUR la proposition de contrat suivante :

- Jardinier : contrat de travail de 10h hebdomadaires soit 2h par jour 5 jours par semaine (du lundi au vendredi de 6h30 à 8h30 horaires à confirmer auprès de l'intéressé)
- Gardien : contrat de travail de 24h hebdomadaires soit 6h par jour 4 jours par semaine (lundi, mercredi, vendredi et samedi de 23h à 5h)

Enfin, il nous semble important de fixer les fonctions de notre représentant bénévole sur place en la personne de Laye MENDY, celui-ci pourra être épaulé dans ses tâches par les membres du conseil d'administration lors de leurs séjours.

- Accueil des voyageurs (réception sur place et par téléphone – fiches de police ; information ; conseils)
- Recherche des prestataires pour les visites et circuits
- Gestion du personnel, des journaliers
- Gestion matériel du campement : surveillance des biens matériels et de leur détérioration éventuelle, demande de devis, etc...
- Préparation des petits déjeuners, courses, gestion des stocks

- Gestion financière : facturation et encaissement des clients, paiements des différents intervenants, règlement des factures, transmission des recettes et des dépenses à la trésorière tous les mois.

Enfin, il est décidé à l'unanimité que Laye MENDY est représentant bénévole de l'association sur place et a, à ce titre, toute autorité sur la prise de décision sur le campement.

Questions diverses :

- Pour gérer l'argent en espèces sur place, on souhaite ouvrir un compte Orange Money mais nous allons devoir changer de numéro de téléphone car le numéro est identifié au nom de quelqu'un qui nous est totalement inconnu...
- Des réparations sur les bâtiments sont indispensables prochainement, priorité est donnée à la case d'accueil et aux fenêtres de la cuisine et du bureau soit 3 fenêtres. L'assemblée générale retient le devis de Monsieur SOW pour la maçonnerie. Il est donc demandé à Laye de faire refaire un devis avec uniquement la case d'accueil pour le maçon et 3 fenêtres pour le menuisier. Laye ira voir le prix des matériaux avant de nous transmettre les devis.

Vote du Conseil d'administration

- Sortants : Joseph BAILLIE et Dominique RAOUL
- Entrants : Ablaye MENDY et Joël GIRARD

Election du bureau

- Présidente : Marie Annick FERCHAUD
- Trésorière : Anne Marie FOURRIER
- Secrétaire : Nathalie NGOM
- Membre : ABLAYE MENDY

La séance est levée à 19h.